

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MONTBIZOT

Séance du 8 Novembre 2016

L'An deux mil seize

Le huit novembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Alain BESNIER, Maire

Étaient présents : Alain BESNIER, Laurent CAURET, Roger CHANTELOUP, Laurent BOBOUL, Richard MAREAU, Jocelyne PICHON, Eugène BESNARD, Pascale SOUDÉE, Caroline ÉVRARD, Stéphanie GUYON, Samuel BONNEAU, Julie VIOT, Stéphanie TURPIN

Absents excusés : Eric VÉRITÉ, François MADEC, Yannick REBRÉ, Brigitte GAIGNARD, Catherine LUSSEAU-PORCHER, Cyril COUTARD
Jocelyne PICHON a été nommée secrétaire de séance

Convocation :
04/11/2016

Eric VERITE donne son pouvoir de vote à Richard MAREAU
Brigitte GAIGNARD donne son pouvoir de vote à Jocelyne PICHON

Le Conseil Municipal prend connaissance du procès-verbal transcrit à l'issue de la réunion du 29 septembre dernier. Il n'émet aucune observation particulière et décide, à l'unanimité de ses membres, de l'adopter.

SERVICE TECHNIQUE

Création d'un poste D'adjoint technique 2ème classe

2016_078

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Il fait part au Conseil Municipal la nécessité de créer un poste d'adjoint technique de 2ème classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de créer un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet à compter du 1er janvier 2017,
- De rémunérer l'agent selon la grille indiciaire relevant de ce cadre d'emploi,
- De modifier le tableau des emplois,
- Déclare que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2017,
- Autorise M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

TARIFS 2017

Loyers

2016_079

Compte tenu de l'évolution de l'indice de référence des loyers au cours du 2ème trimestre 2016, les loyers communaux seront pour l'année 2017 identiques à ceux de 2016. Le montant des différents loyers payables mensuellement est, pour mémoire, :

- | | |
|---|----------|
| • loyer 1 place de l'église : (BOIS) | 368.93 € |
| • loyer 1 place de l'église : (LEMESLE) | 439.54 € |
| • Loyer 20 rue Paillard Ducléré (LUCAS) | 441.85 € |
| • Loyer 29 Rue Albert Lucas | 493.18 € |

**PARTICIPATION
AUX FRAIS
DE CHAUFFAGE
DES LOCATAIRES
2017**

2016_080

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir à 100 € le montant de la participation provisionnelle aux frais de chauffage des locataires pour 2017 (la régularisation intervient en fin de saison de chauffe).

**TARIFS 2017
CIMETIERE**

2016_081

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de fixer les tarifs relatifs aux différentes concessions pour l'année 2017 comme suit :

- Concession trentenaire (2.50m²) 200 €
- Concession cinquantenaire (2.50m²) 260 €
- Caverne (30 ans) 200 €
- Columbarium 15 ans 260 €

TARIFS 2017

Location garages

**Redevance
Emplacement taxi
Local taxi**

**Utilisation du
domaine public**

2016_082

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'établir les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2017 :

- Le montant de la location des garages communaux est fixé à 31 € par mois .
- Le montant de l'emplacement acquitté par les propriétaires de taxi est fixé à 46 € par an.
- La location du local taxi est fixée à 126 € / an.
- Le droit de place pour utilisation du domaine public par le café « Le Paradis » passe à 53 € par an.
- Le droit de place pour utilisation du domaine public par les commerçants et artisans est fixé à 56 € par jour.
- Le droit de place pour la vente de pizza, vente de légumes... est fixé à 42 € /an sans électricité, 56 € avec branchement électrique. Si venue deux fois sur la commune, le tarif appliqué sera de 71 € avec l'électricité (41+2x15)
- Emplacement publicitaire : 46 € le m²

**TARIFS CAMPING
2017**

2016_083

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres de fixer les tarifs comme suit pour l'année 2017:

Tarif/nuit	
Forfait journalier (2 personnes+ emplacement + électricité+véhicule)	9.90
Adulte	2.50
Enfant –7ans	1.20
Emplacement	1.60
Véhicule	1.70
Branchement Électrique (6A)	3.30
Garage mort	4.20
Animal	1.00
Douche (Seulement pour les personnes extérieures au camping)	1.00
Borne Camping Car	3.00
Taxe de séjour	0.22

TARIFS 2017
Salle du Pont d'Orne

2016_084

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs de 2016 pour l'année 2017, à savoir :

	Habitant de la Commune Personnel communal		Habitant hors Commune	
	Tarif été Du 16/04 au 15/10	Tarif hiver Du 16/10 au 15/04	Tarif été Du 16/04 au 15/10	Tarif hiver Du 16/10 au 15/04
Vin d'honneur (1/2 journée avec 2 mois de réservation à l'avance)	80 €	115 €	100 €	135 €
Cuisine et salle pour une journée	160 €	230 €	190 €	260 €
Cuisine et salle pour le week-end	260 €	330 €	320 €	380 €
Salle pour réunion	10 €	45 €	15 €	50 €
Caution	500 €			
Arrhes	100 € sauf vin d'honneur			
Heure de ménage	50 €			

En cas de sépulture :

Suite à la fermeture du restaurant « Le Petit Tradi », la salle du Pont d'Orne est souvent demandée pour que les familles puissent se réunir après une sépulture. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs 2016 pour l'année 2017, à savoir :

15 € l'été (16 avril –15 octobre)

45 € l'hiver (16 octobre– 15 avril)

Il est précisé qu'il n'y a pas de prêt de vaisselle et que le ménage non fait sera facturé en sus à raison de 50 € de l'heure.

TARIFS 2017
Salle polyvalente

2016_085

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs de 2016 pour l'année 2017, à savoir:

Particuliers :

	Habitant de la Commune Personnel communal		Habitant hors Commune	
	Tarif été Du 16/04 au 15/10	Tarif hiver Du 16/10 au 15/04	Tarif été Du 16/04 au 15/10	Tarif hiver Du 16/10 au 15/04
Vin d'honneur	85 €	120 €	115 €	150 €
Location journée (9h au lendemain 8h)	260 €	330 €	330 €	400 €
Location Week end (9h au lendemain 22h)	350 €	470 €	470 €	570 €
Caution	500 €			
Arrhes	100 € sauf vin d'honneur			
Heure de ménage	50 €			

Associations

	Association de la Commune		Association hors Commune	
	Tarif été Du 16/04 au 15/10	Tarif hiver Du 16/10 au 15/04	Tarif été Du 16/04 au 15/10	Tarif hiver Du 16/10 au 15/04
Concours de cartes, soirée théâtre, concert Repas, sauterie, buffet campagnard,	90 €	125 €	120 €	155 €
Arbres de Noël, école, cantine	gratuit		/	/
Galettes, syndicats, réunions poli- tiques, associations, mutualité, centre social	10 €	45 €	15 €	50 €
Caution	500 €			
Heure de ménage	50 €			

**LOCATION DE SALLE
MUNICIPALE
AUX ASSOCIATIONS
COMMUNALES**
**Principe d'une gratuité
annuelle**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit le principe d'une gratuité annuelle pour chaque association communale :
Une gratuité annuelle octroyée aux associations qui correspond à la 1ere demande faite pour une repas ou une soirée payante.

**LOCATION
CANOËS
Année 2017**

2016_087

A compter du 1er janvier 2017, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe ainsi les tarifs de location des canoës :

- 10 € / canoës
- 500 € de caution par canoë

TARIF 2016

**ALSH
Du mercredi**

2016_088

Pour l'année 2016, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs actuellement en vigueur, à savoir:

	QF de 0 à 700 inclus	QF de 701 à 1300 inclus	QF à partir de 1301 ou non renseigné
Pour les enfants de la commune : tarif horaire	0.69 € /h	0.79 € /h	0.89 € /h
Pour les enfants hors commune : tarif horaire	0.96 € /h	1.06 € /h	1.16 € /h
Journées exceptionnelles (mercredi)	1.39 € /h	1.59 € /h	1.79 € /h
Repas en sus :	4.00 €	4.00 €	4.00 €

TARIF 2017

**ALSH
Du mercredi**

2016_089

Pour l'année 2017, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs actuellement en vigueur, à savoir :

	QF de 0 à 700 inclus	QF de 701 à 1300 inclus	QF à partir de 1301 ou non renseigné
Pour les enfants de la commune : tarif horaire	0.69 € /h	0.79 € /h	0.89 € /h
Pour les enfants hors commune : tarif horaire	0.96 € /h	1.06 € /h	1.16 € /h
Journées exceptionnelles (mercredi)	1.39 € /h	1.59 € /h	1.79 € /h
Repas en sus :	4.00 €	4.00 €	4.00 €

**TARIFS ALSH
Année 2016**

2016_090

Pour l'année 2016, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas modifier les tarifs actuellement en vigueur, à savoir :

- 1.20 € / heure pour un quotient familial allant de 0 à 700 inclus
- 1.50 € / heure pour un quotient familial allant de 701 à 1300 inclus.
- 1.85 € / heure pour tout quotient familial allant de 1301 et plus ou non renseigné.

**TARIFS ALSH
Année 2017**

Pour l'année 2017, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas modifier les tarifs actuellement en vigueur, à savoir :

2016_091

1.20 € / heure pour un quotient familial allant de 0 à 700 inclus
1.50 € / heure pour un quotient familial allant de 701 à 1300 inclus.
1.85 € / heure pour tout quotient familial allant de 1301 et plus ou non renseigné.

**LOCATION SALLE DU
PONT D'ORNE
PAR LA MDP
Année 2017**

2016_092

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, décide d'établir les conditions d'utilisation de la salle du « Pont d'Orne » par « La Maison des Projets » de la façon suivante à compter du 1er janvier 2017 :

- utilisation de la salle pendant les grandes vacances de juillet : 1480 €
- Utilisation de la salle pendant le mois d'août : 380 € la semaine
- Utilisation de la salle pendant les petites vacances (février, Pâques, Toussaint):160 € la semaine.
- En période de chauffage, celui-ci sera facturé 11 € /jour d'utilisation.

L'occupation de la salle s'étend du lundi matin au vendredi. Les locaux devront être nettoyés dès la fin du centre (vendredi soir) et le matériel mis à disposition devra être respecté. Toute dégradation fera l'objet d'un remboursement. Une convention sera rédigée et un état des lieux sera établi avec la MDP avant et après chaque période d'utilisation.

**PARTICIPATION AUX
FRAIS D'ENTRETIEN
POUR UTILISATION DE
L'ACCUEIL
PERISCOLAIRE
PAR LA MDP
Année 2017**

2016_093

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants pour la participation aux frais d'entretien lors de l'utilisation de l'accueil périscolaire et du dortoir par « La Maison des Projets » :

Une semaine d'été sera facturée 205 € et une semaine d'hiver 255 € à compter du 1er janvier 2017.

Le site et le matériel mis à disposition devront être respectés. Toute dégradation fera l'objet d'un remboursement. Une convention sera rédigée et un état des lieux sera établi avec la MDP avant et après chaque période d'utilisation.

**MISE A DISPOSITION
DE PERSONNEL
ET DE MATERIEL**

2016_094

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que :

Pour l'exécution de certaines tâches nécessitant du matériel communal et dans un souci d'économie de moyens, de développement de pratiques communes, d'homogénéisation de fonctionnement des organisations, une mise à disposition de personnel avec matériel peut être envisagée entre collectivités territoriales et EPCI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette pratique et fixe le montant horaire à 42 €. Ce tarif horaire comprend la mise à disposition d'un agent et d'un tracteur.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

DOUVE

**Mise en sécurité
Pose d'un garde-corps
et d'une clôture**

2016_095

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de sécuriser les abords de la douve dans le Vieux Tertre. Un garde-corps d'un mètre de hauteur (côté garages) et une clôture en panneaux soudés (côté rue) seront posés. Le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition tarifaire de la SARL Métallerie PIENS s'élevant à 7 271.04 € TTC.

Le coût de fournitures pour la réalisation de la clôture est estimée à 2 361.62 € TTC. Celle-ci sera installée par les services techniques (travaux en régie). Les travaux seront réalisés sur l'exercice 2017 et le Conseil Municipal s'engage à inscrire la dépense au prochain budget.

**CONTRAT
D'ACQUISITION DE
LOGICIELS
ET DE
PRESTATION
DE SERVICE**

2016_096

M. Le Maire fait part aux membres présents que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de service établi avec la société SEGILOG arrive à son terme. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de le renouveler pour une période de 3 ans, à compter du 15 novembre 2016, et ce pour un tarif annuel de :

- Au titre de la « cession du droit d'utilisation » : 3 024.00 € HT
- Au titre de la « maintenance et de formation » : 336.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de ses membres, de renouveler le présent contrat et autorise M. Le maire à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à ce renouvellement.

**PARTICIPATION A
L'OPERATION
GROUPEE
D'AUDITS
ENERGETIQUES
PORTEE PAR LE
SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DU MANS**

2016_097

M. Le Maire rappelle que la commune a répondu favorablement au recensement lancé par le Pays du Mans en janvier 2016, et a indiqué souhaiter participer à une opération groupée d'audits énergétiques.

Le Pays du Mans propose de mener une opération groupée d'audits énergétiques ouverte à toutes les collectivités du territoire souhaitant réhabiliter son patrimoine bâti. L'audit énergétique est un outil indispensable dans la planification de travaux de rénovation. Les objectifs de l'opération groupée sont :

- rendre l'outil « audit énergétique » plus accessible et pédagogique en mutualisant l'ingénierie nécessaire à la passation de marché au sein du Pays du Mans ;
- faciliter le subventionnement des audits par l'ADEME (commande centrale du Pays) ;
- profiter d'économies d'échelles afin de proposer une qualité technique supérieure et un coût financier optimisé aux collectivités participantes.

Le Pays du Mans portera ainsi un marché de type « accord-cadre multi-attributaire » pour une durée initiale de 24 mois. Plusieurs titulaires seront retenus, et des audits énergétiques réalisés par phase lors de marchés subséquents.

Les collectivités participantes sont invitées à confirmer les bâtiments à auditer lors du premier marché subséquent (décembre 2016-janvier 2017).

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu :

- ***décide de participer à l'opération groupée d'audits énergétiques ;***
- ***décide d'inscrire les bâtiments suivants dans le premier marché subséquent (décembre 2016-janvier 2017) ;***
 - ***Cantine scolaire***
 - ***Groupe scolaire Louis Rouzay***
 - ***Salle polyvalente***
- ***S'engage à financer, sous forme de contribution financière, le restant à charge des audits réalisés sur son territoire après déduction des subventions ;***

Le Conseil Municipal, autorise M. Le Maire à signer la convention de mise en œuvre à prévoir avec le Pays du Mans, ainsi que tout document se rapportant à la mise en place de l'opération.

**TAXE
D'AMENAGEMENT
2017**

2016_098

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide , avec 14 voix pour et 1 voix contre de :

- Fixer le taux de la taxe d'aménagement à 3% au 1er janvier 2017
- Exonérer les abris de jardin soumis à déclaration préalable conformément à l'article L331-9 du code de l'urbanisme.

M. le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette taxe.

**TRAVAUX
D'AMENAGEMENT
RD47**

**CSPS
Choix de l'entreprise**

2016_099

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD47, M. Le Maire informe des différentes propositions tarifaires reçues en mairie suite à la consultation relative à une mission de CSPS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents de retenir celle de la société SARL PIERRE SPS, sise à Le Mans, dont le montant s'élève à 1 350.00 € HT soit 1620.00 € TTC.

**CONTRAT AIDE
Renouvellement**

Hygiène des locaux

2016_100

Afin de faciliter la réinsertion professionnelle de demandeurs d'emplois , Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler le contrat d'un agent en contrat aidé en charge de l'hygiène des locaux à compter du 1er décembre 2016 et ce, pour une durée d'un an.

M. le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à recrutement.

**CONVENTION
DE MISE A
DISPOSITION
DE PERSONNEL POUR
IMMERSION**

2016_101

Afin de faciliter la réinsertion professionnelle de demandeurs d'emplois, la collectivité a la possibilité d'accueillir des stagiaires afin de les former. Mme MARIE Sylvie a fait une demande auprès du secrétariat de mairie qui a été validée par M. Le Maire.

Considérant que cette stagiaire n'est pas rémunérée par la commune,
Considérant qu'elle habite la ville d'Allonnes,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres de :

- prendre en charge ses frais de déplacement selon la grille tarifaire en vigueur dans la Fonction Publique.
- Prendre en charge ses frais de repas lorsqu'elle travaille en journée continue (repas pris à la cantine de Montbizot).

**REPRISE DE LA VOIRIE
LOTISSEMENT
LE CLOS**

2016_102

M. Le Maire rappelle la délibération du 28 juillet 2014 précisant le calendrier de reprise de la voirie des différents lotissements. L'assemblée délibérante avait notamment décidé de reprendre la voirie, les espaces publics et le mobilier urbain du lotissement « Le Clos ».

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres de

- reprendre la voirie pour la somme de 1.00 € (un euro).
- L'acte administratif sera établi par la société publique locale « ATESART ».

Les parcelles concernées par la reprise sont les parcelles cadastrées ZE n° 404, ZE n° 483, ZE n° 484, ZE N°489 et ZE N° 490 pour une superficie totale de 5315m².

**CONVENTION POUR LA
TELEDECLARATION
ET LE TELEPAIEMENT
DE LA CONTRIBUTION
DE SOLIDARITE**

2016_103

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1er janvier prochain, le prélèvement de la contribution de solidarité dans le secteur public local devra se faire totalement de manière dématérialisée.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide de mettre cette procédure en place avant la fin de l'année et autorise M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

DIVERS

Travaux au local canoës : Mise en place d'un groupe de travail (Richard MAREAU, Laurent BOBOUL, Samuel BONNEAU et Caroline EVRARD). Faire un état des lieux de ce qu'il y a dans le local et notamment recenser le matériel. Établir un état des besoins, travailler sur les parcours possibles en canoës, communiquer avec les riverains, avec "Alinéa bis". Se rapprocher de l'Office du tourisme et du Pays du Mans.

Cérémonie du 11 novembre : préparation de la salle dès 10h30 (Jocelyne PICHON, Laurent BOBOUL, Julie VIOT, Richard MAREAU, Pascale SOUDÉE) et début du défilé à 11h30.

Décorations de Noël :

La commission en charge des décorations de Noël se réunira le 19 novembre prochain à 10h00.

Rue des Forges : suite à la consultation portant sur la réalisation des travaux d'aménagement de la RD47, l'ouverture des plis se fera le mardi 22 novembre à 15h00. La commission communautaire en charge de l' "environnement " se tiendra le 21 novembre prochain dans la salle du Conseil Municipal.

Sarthe Habitat

Le 29 novembre, rencontre avec le nouveau Directeur d'agence de Sarthe Habitat, M. Frédéric DULUART (Mme Pichon Et M. Bernard)

Dates à retenir

12 novembre : à la salle polyvalente, théâtre du Pansay "valises" à 20h30

19 novembre : soirée "tripes" organisée par l'association de pêche.

19 novembre : inauguration de la maison pluridisciplinaire de santé de Ballon

26 novembre : inauguration du Pôle Tertiaire à la Guierche

28 novembre : présentation de la maquette du budget établie en prenant en compte les orientations émises lors du DOB du 24 octobre dernier.

Décembre :

4 décembre : Marché de Noël organisé par l'Apem à la salle polyvalente.

6 décembre : Conseil Communautaire

8 décembre : Conseil Municipal avec vote du budget 2017.

10 décembre : repas des pompiers à St Jean d'Assé

7 janvier 2017 à 19h30 Voeux du Maire et du Conseil Municipal

Tour de table :

P. SOUDÉE : l'association Patrimoine a perçu 150€ du Département

Fin de séance à 23h10.

La prochaine séance se tiendra le 8 décembre à 20h30.

Alain BESNIER

Laurent CAURET

Jocelyne PICHON

Eugène BESNARD

Stéphanie GUYON

François MADEC

/

Eric VERITE
Pouvoir à Richard MAREAU

Brigitte GAINARD
Pouvoir à Jocelyne PICHON

RogerCHANTELOUP

Yannick REBRE
/

Julie VIOT

Catherine LUSSEAU-PORCHER
/

Pascale SOUDEE

Caroline EVRARD

Samuel BONNEAU

Stéphanie TURPIN

Richard MAREAU

Laurent BOBOUL

Cyril COUTARD
/